

Remplace la date 30-août-2022

Date de révision 24-avr.-2026

Numéro de révision 6

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Codes produit 11271

Numéro du fiche de données de sécurité 11271

Nom du produit D.E.R. 671-X75 EPOXY RESIN

Autres moyens d'identification

UFI EUT0-P0F0-100W-5RG4

Substance pure/mélange Mélange

Contient REACTION PRODUCT: BISPHENOL-A-(EPICHLORHYDRIN) EPOXY RESIN (NUMBER AVERAGE MOLECULAR WEIGHT 700-1100); XYLENE

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Revêtements
Civil Engineering
Utilisation industrielle

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Univar Solutions SAS
Immeuble Cityscope
3 rue Franklin
93108 Montreuil Cedex
France
FRA
Pour plus d'informations, contacter

Adresse e-mail SDS.EMEA@univarsolutions.com

Numéro d'appel hors urgences +33 (0)1 85 57 46 00

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence SGS - +32 (0)3 575 55 55 (24h)
Numéro d'appel d'urgence national Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008

Europe 112

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Liquides inflammables Catégorie 3 - (H226)

Corrosion/irritation cutanée	Catégorie 2 - (H315)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2 - (H319)
Sensibilisation cutanée	Catégorie 1 - (H317)
Toxicité aquatique chronique	Catégorie 3 - (H412)

2.2. Éléments d'étiquetage

Contient REACTION PRODUCT: BISPHENOL-A-(EPICHLORHYDRIN) EPOXY RESIN (NUMBER AVERAGE MOLECULAR WEIGHT 700-1100); XYLENE



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H226 - Liquide et vapeurs inflammables

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer

P261 - Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols

P264 - Se laver la peau soigneusement après manipulation

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive

P370 + P378 - En cas d'incendie : Utiliser du sable sec, un agent chimique sec ou de la mousse résistant à l'alcool pour l'extinction

2.3. Autres dangers

Évaluation PBT et vPvB

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

non applicable

3.2 Mélanges

Nom chimique	% massique	Numéro d'enregistrement REACH	CE n° (numéro d'index UE)	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)

				[CLP]			
REACTION PRODUCT: BISPHENOL-A-(EPI CHLORHYDRIN) EPOXY RESIN (NUMBER AVERAGE MOLECULAR WEIGHT 700-1100) 25068-38-6	75%	Aucune donnée disponible	-	Skin Irrit. 2 (H315) Skin Sens. 1 (H317) Eye Irrit. 2 (H319)	Eye Irrit. 2 :: C>=5% Skin Irrit. 2 :: C>=5%	-	-
XYLENE 1330-20-7	15 - 25%	01-211948821 6-32-XXXX	215-535-7 (601-022-00-9)	Flam. Liq. 3 (H226) Asp. Tox. 1 (H304) Acute Tox. 4 (H312) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319) Acute Tox. 4 (H332) STOT SE 3 (H335) Aquatic Chronic 3 (H412)	-	-	-
ETHYLBENZENE 100-41-4	3 - 7%	01-211948937 0-35-XXXX	202-849-4 (601-023-00-4)	Flam. Liq. 2 (H225) Asp. Tox. 1 (H304) Acute Tox. 4 (H332) STOT RE 2 (H373) Aquatic Chronic 3 (H412)	-	-	-
TOLUENE 108-88-3	<= 0.255%	01-211947131 0-51-XXXX	203-625-9 (601-021-00-3)	Flam. Liq. 2 (H225) Asp. Tox. 1 (H304) Skin Irrit. 2 (H315) STOT SE 3 (H336) Repr. 2 (H361d) STOT RE 2 (H373) Aquatic Chronic 3 (H412)	-	-	-

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
XYLENE 1330-20-7	3523 mg/kg (Rat)	1100 mg/kg	Aucune donnée disponible	11 mg/L	Aucune donnée disponible
ETHYLBENZENE 100-41-4	3500 mg/kg (Rat)	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	17.2 mg/L (Rat)	Aucune donnée disponible

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration $\geq 0,1$ % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux	Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.
Inhalation	Transporter la victime à l'air frais. Consulter immédiatement un médecin en cas de symptômes. En cas de respiration irrégulière ou d'absence de respiration, pratiquer la respiration artificielle. Ne pas pratiquer le bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance ; pratiquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque raccordé à un insufflateur manuel muni d'une valve anti-retour, ou autre dispositif médical respiratoire approprié. Si la respiration est difficile, (le personnel formé doit) administrer de l'oxygène.
Contact oculaire	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Ne pas frotter les zones touchées. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
Contact avec la peau	Rincer immédiatement au savon et à grande eau en retirant les chaussures et vêtements contaminés. Peut provoquer une allergie cutanée. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Ingestion	Rincer la bouche. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. NE PAS faire vomir. Consulter un médecin.
Protection individuelle du personnel de premiers secours	Éliminer les sources d'ignition. Vérifier que le personnel médical est conscient des matières impliquées, prend les mesures de protection individuelles appropriées et évite de répandre la contamination. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir la section 8 pour plus d'informations. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire. Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements. Sensation de brûlure. Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une réaction allergique cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux.
Inhalation	Aucune information disponible.
Yeux	Provoque une sévère irritation des yeux.

Cutané(e) Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

Ingestion Aucune information disponible

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles. Traiter les symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Agent chimique sec. Dioxyde de carbone (CO₂). Jet d'eau. Mousse résistant à l'alcool.

Incendie majeur PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer inefficace.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique Risque d'ignition. Tenir le produit et le récipient vide à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. En cas d'incendie, refroidir les réservoirs au jet d'eau. Les résidus de l'incendie et l'eau d'extinction d'incendie contaminée doivent être éliminés conformément aux réglementations locales. Le produit est ou contient un agent sensibilisant. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Une violente génération de vapeur ou une éruption peut se produire lors de l'application d'un jet d'eau direct sur des liquides chauds. Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent parcourir de longues distances et s'accumuler dans les zones basses. Les vapeurs peuvent se déplacer jusqu'à une source d'ignition et provoquer un retour de flamme. Des concentrations de vapeurs inflammables peuvent s'accumuler à des températures supérieures au point d'éclair ; voir la section 9. Des mélanges inflammables peuvent exister dans l'espace de vapeur des conteneurs à température ambiante. Une fumée dense est produite lorsque le produit brûle.

Produits de combustion dangereux Lors d'un incendie, la fumée peut contenir la matière d'origine en plus de produits de combustion de composition variable qui peuvent être toxiques et/ou irritants. Les produits de combustion peuvent inclure, sans s'y limiter : Composés phénoliques. Oxydes de carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Code d'action d'urgence (EAC) •3Y

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Évacuer le personnel vers des zones sûres. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir la section 8 pour plus d'informations. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation adaptée. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent. ÉLIMINER toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans le voisinage immédiat). Attention aux retours de flammes. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Tout matériel utilisé pour la manipulation de ce produit doit être mis à la terre. Ne pas toucher ni marcher sur la matière déversée. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Éviter tout rejet dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces clos.

Autres informations	Ventiler la zone. Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.
Pour les secouristes	Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Empêcher le produit de pénétrer les égouts. Tenir à l'écart des canalisations, des égouts, des digues et des cours d'eau. Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.
--	--

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement	Arrêter la fuite si l'opération ne présente pas de risque. Ne pas toucher ni marcher sur la matière déversée. Une mousse antivapeur peut être utilisée pour réduire les vapeurs. Endiguer le plus en aval possible du déversement pour récupérer les eaux de ruissellement. Tenir à l'écart des canalisations, des égouts, des digues et des cours d'eau. Absorber avec de la terre, du sable ou toute autre matière non combustible et transférer dans des récipients pour élimination ultérieure. Utiliser des outils à main qui ne produisent pas d'étincelles et des équipements électriques antidéflagrants. Barrage des déversements et pompe à enlever.
Méthodes de nettoyage	Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Endiguer. Absorber avec une matière absorbante inerte. Ramasser et transférer dans des récipients correctement étiquetés. Mettre les récipients à la terre et les relier par des liaisons équipotentielle lors de tout transfert de matière. Recueillir la matière déversée en récipients, bien sceller et livrer pour élimination selon la réglementation locale. Enlever les résidus avec du savon et de l'eau chaude.
Prévention des dangers secondaires	Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques	Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.
---------------------------------------	--

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger	Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Mettre à la terre et relier par des liaisons équipotentielles lors des transferts de cette matière pour prévenir les décharges d'électricité statique, les incendies et les explosions. Utiliser avec une ventilation par aspiration localisée. Utiliser des outils anti-étincelles et des équipements antidéflagrants. Conserver dans une zone équipée de vaporisateurs anti-incendie. Utiliser conformément aux instructions figurant sur l'étiquette de l'emballage. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Éviter tout contact prolongé ou répété avec la peau. Mettre en place une ventilation adaptée. N'utilisez jamais de pression d'air pour transférer le produit. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent parcourir de longues distances et s'accumuler dans les zones basses. Un incendie et/ou un retour de flamme peuvent se produire. Les récipients, même vidés, peuvent contenir des vapeurs. Ne pas couper, percer, meuler, souder ou effectuer d'opérations similaires sur ou à proximité de récipients vides. Ce produit est un mauvais conducteur d'électricité et peut se charger électrostatiquement, même dans un équipement relié ou mis
--	---

à la terre. Si une charge suffisante est accumulée, des mélanges inflammables peuvent s'enflammer. Les opérations de manipulation qui peuvent favoriser l'accumulation de charges statiques comprennent, sans s'y limiter, le mélange, la filtration, le pompage à des débits élevés, le remplissage par éclaboussures, la création de brouillards ou de pulvérisations, le réservoir et le conteneur. remplissage, nettoyage des réservoirs, échantillonnage, jaugeage, chargement des interrupteurs, opérations de camions aspirateurs.

Remarques générales en matière d'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. S'assurer que les rince-œil et les douches de sécurité sont proches du poste de travail. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant d'entrer dans les zones de restauration.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation

Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et de toute autre source d'ignition (par exemple veilleuse, moteurs électriques et électricité statique). Conserver dans des récipients correctement étiquetés. Ne pas stocker à proximité de matières combustibles. Conserver dans une zone équipée de vaporisateurs anti-incendie. Stocker conformément aux réglementations nationales correspondantes. Conserver conformément aux réglementations locales. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. Des mélanges inflammables peuvent exister dans l'espace de vapeur des conteneurs à température ambiante. Durée de conservation : 24 mois. Conserver à des températures comprises entre 2 et 43 °C.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

Voir la section 1 pour plus d'informations.

Mesures de gestion des risques (RMM)

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	Union européenne	France
XYLENE 1330-20-7	TWA: 50 ppm TWA: 221 mg/m ³ STEL: 100 ppm STEL: 442 mg/m ³ *	TWA: 50 ppm TWA: 221 mg/m ³ STEL: 100 ppm STEL: 442 mg/m ³ *
ETHYLBENZENE 100-41-4	TWA: 100 ppm TWA: 442 mg/m ³ STEL: 200 ppm STEL: 884 mg/m ³ *	TWA: 20 ppm TWA: 88.4 mg/m ³ STEL: 100 ppm STEL: 442 mg/m ³ *
TOLUENE 108-88-3	TWA: 50 ppm TWA: 192 mg/m ³	TWA: 20 ppm TWA: 76.8 mg/m ³

	*	STEL: 100 ppm STEL: 384 mg/m ³ *
--	---	---

**Valeurs limites biologiques
d'exposition professionnelle**

Nom chimique	Union européenne	France
XYLENE 1330-20-7	-	1500 mg/g creatinine - urine (Methylhippuric acid) - end of shift
ETHYLBENZENE 100-41-4	-	1500 mg/g creatinine - urine (Mandelic acid) - end of shift at end of workweek
TOLUENE 108-88-3	-	1 mg/L - venous blood (Toluene) - end of shift 2500 mg/g creatinine - urine (Hippuric acid) - end of shift

Dose dérivée sans effet (DNEL) - Travailleurs

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
XYLENE 1330-20-7	-	212 mg/kg [4] [6]	221 mg/m ³ [4] [6] 221 mg/m ³ [5] [6] 442 mg/m ³ [4] [7] 442 mg/m ³ [5] [7]
ETHYLBENZENE 100-41-4	-	180 mg/kg [4] [6]	77 mg/m ³ [4] [6] 293 mg/m ³ [5] [7]
TOLUENE 108-88-3	-	150 mg/kg [4] [6] 0.188 mg/cm ² [5] [6]	75.37 mg/m ³ [4] [6] 75.37 mg/m ³ [5] [6] 377 mg/m ³ [4] [7] 377 mg/m ³ [5] [7]

Notes

[4]	Effets systémiques sur la santé.
[5]	Effets localisés sur la santé.
[6]	À long terme.
[7]	À court terme.

Dose minimale dérivée avec effet (DMEL) - Travailleuses Aucune information disponible

Notes
Dose dérivée sans effet (DNEL) - Grand Public

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
XYLENE 1330-20-7	2.5 mg/kg [4] [6]	125 mg/kg [4] [6]	65.3 mg/m ³ [4] [6] 65.3 mg/m ³ [5] [6] 260 mg/m ³ [4] [7] 260 mg/m ³ [5] [7]
ETHYLBENZENE 100-41-4	1.6 mg/kg [4] [6]	-	15 mg/m ³ [4] [6]
TOLUENE 108-88-3	2.69 mg/kg [4] [6]	75 mg/kg [4] [6] 0.1 mg/cm ² [5] [6]	18.9 mg/m ³ [4] [6] 18.9 mg/m ³ [5] [6] 188.5 mg/m ³ [4] [7] 188.5 mg/m ³ [5] [7]

Notes

[4]	Effets systémiques sur la santé.
-----	----------------------------------

[5]	Effets localisés sur la santé.
[6]	À long terme.
[7]	À court terme.

Dose minimale dérivée avec effet (DMEL) - Grand Public Aucune information disponible.

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Nom chimique	Eau douce	Eau douce (libération intermittente)	Eau de mer	Eau de mer (libération intermittente)	Air
XYLENE 1330-20-7	0.044 mg/L	0.01 mg/L	0.004 mg/L	0.001 mg/L	-
ETHYLBENZENE 100-41-4	0.1 mg/L	-	0.01 mg/L	-	-
TOLUENE 108-88-3	0.68 mg/L	0.68 mg/L	0.68 mg/L	-	-

Nom chimique	Sédiments d'eau douce	Sédiments marins	Traitement des eaux usées	Terrestre	Chaîne alimentaire
XYLENE 1330-20-7	2.52 mg/kg	0.252 mg/kg	1.6 mg/L	0.852 mg/kg	-
ETHYLBENZENE 100-41-4	13.7 mg/kg	1.37 mg/kg	9.6 mg/L	2.68 mg/kg	0.02 g/kg
TOLUENE 108-88-3	16.39 mg/kg	16.39 mg/kg	13.61 mg/L	2.89 mg/kg	-

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques

Mettre en place des contrôles techniques pour maintenir l'exposition en dessous des LEP ou des DNEL. Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser avec une ventilation par aspiration localisée. S'assurer que les rince-œil et les douches de sécurité sont proches du poste de travail.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Lunettes de sécurité étanches. Utiliser une protection oculaire selon la norme EN ISO 16321-1.

Protection des mains

Porter des gants appropriés. Gants imperméables. Les gants doivent être conformes à la norme EN 374. REMARQUE : La sélection d'un gant spécifique pour une application particulière et la durée d'utilisation sur un lieu de travail doit également prendre en compte tous les facteurs pertinents du lieu de travail tels que, mais sans s'y limiter : les autres produits chimiques qui peuvent être manipulés, les exigences physiques (protection contre les coupures/perforations, dextérité, protection thermique), les réactions corporelles potentielles aux matériaux des gants, ainsi que les instructions/spécifications fournies par le fournisseur de gants.

Gants			
Temps de contact	EPI - Matériaux des gants	Épaisseur des gants	Délai de rupture
À long terme (répétée)	Polyéthylène (PE)	> 0.35 mm	> 480 minutes
À long terme (répétée)	Stratifié d'alcool éthylvinyle ("EVAL")	> 0.35 mm	> 480 minutes
À long terme (répétée)	Alcool polyvinyle (PVA)	> 0.35 mm	> 480 minutes
À long terme (répétée)	Viton™	> 0.35 mm	> 480 minutes
À long terme (répétée)	Caoutchouc butyle	> 0.35 mm	> 480 minutes

À long terme (répétée)	Néoprène	> 0.35 mm	> 480 minutes
À long terme (répétée)	Rubber (natural, latex)	> 0.35 mm	> 480 minutes
À long terme (répétée)	Polychlorure de vinyle (PVC).	> 0.35 mm	> 480 minutes
À long terme (répétée)	Caoutchouc nitrile/butadiène (« nitrile » ou « NBR »).	> 0.35 mm	> 480 minutes

Protection de la peau et du corps	Porter un vêtement de protection approprié. Vêtements à manches longues. Tablier de protection chimique. Bottes antistatiques.
Protection respiratoire	Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Utilisez le respirateur purificateur d'air homologué CE suivant : Cartouche contre les vapeurs organiques, type A (point d'ébullition > 65 °C).
Remarques générales en matière d'hygiène	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. S'assurer que les rince-œil et les douches de sécurité sont proches du poste de travail. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant d'entrer dans les zones de restauration.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	Avertir les autorités locales s'il est impossible de confiner des déversements significatifs. Vérifier que toutes les eaux usées sont collectées et traitées dans une usine de traitement des eaux usées.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide	
Aspect	Liquide	
Couleur	jaune	
Odeur	Aromatique	
Seuil olfactif	Aucune information disponible	
Propriété	Valeurs	Remarques • Méthode
Point de fusion / point de congélation		Aucune information disponible.
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	138 °C	Extrapolations.
Inflammabilité		Aucune information disponible.
Limites d'inflammabilité dans l'air		Aucune information disponible.
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité	7 %V	
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	1.1 %V	
Point d'éclair	34 °C	Méthode en vase clos Pensky-Martens Closed Cup (PMCC). (ASTM D93). Closed cup.
Température d'auto-inflammabilité	465 °C	Extrapolations.
Température de décomposition		Aucune information disponible.
pH		Aucune information disponible.
pH (en solution aqueuse)		Aucune information disponible.
Viscosité cinématique	1800 mm ² /s	@ 40 °C. Estimé.
Viscosité dynamique	7500 - 11500 mPa s	@ 20 °C. ASTM D 445.
Hydrosolubilité	Insoluble dans l'eau	Aucune information disponible.
Solubilité(s)		Aucune information disponible.
Coefficient de partage		Aucune information disponible.

Pression de vapeur	9.5 mmHg	Extrapolations. @ 20 °C.
Densité relative	1.09 - 1.10	@ 25 °C.
Masse volumique apparente		Aucune information disponible
Densité de liquide	Aucune information disponible	Aucune information disponible
Densité de vapeur	3.7	Extrapolations.
Caractéristiques des particules		Aucune information disponible.
Granulométrie	Aucune information disponible	
Distribution granulométrique	Aucune information disponible	

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique
non applicable

Propriétés explosives	Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	Aucune donnée disponible

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité
Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	Aucune information disponible.
------------	--------------------------------

10.2. Stabilité chimique

Stabilité	Stable dans les conditions normales.
-----------	--------------------------------------

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts mécaniques	Aucun(e).
Sensibilité aux décharges électrostatiques	Oui.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses	Cela ne se produira pas tout seul. Des masses de plus d'une livre (0,5 kg) de produit plus une amine aliphatique provoqueront une polymérisation irréversible avec une accumulation de chaleur considérable.
--------------------------------------	--

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter	Chaleur, flammes et étincelles. Conserver à des températures comprises entre 2 et 43 °C. Le produit peut se décomposer à des températures élevées. Évitez les décharges statiques.
---------------------	--

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles	Acides forts. Bases fortes. Agents comburants forts. Amines.
------------------------	--

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux	Composés phénoliques. Oxydes de carbone.
-------------------------------------	--

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.
Contact oculaire	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Provoque une sévère irritation des yeux. (d'après les composants). Peut entraîner rougeurs, démangeaisons et douleur.
Contact avec la peau	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. En cas de contact répété ou prolongé, peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes sensibles. (d'après les composants). Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une réaction allergique cutanée.
Ingestion	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes	Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire. Rougeur. Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements. Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une réaction allergique cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux.
------------------	---

Toxicité aiguë**Mesures numériques de toxicité**

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
XYLENE	3523 mg/kg (Rat)	1100 mg/kg	11 mg/L (Vapour)
ETHYLBENZENE	3500 mg/kg (Rat)	> 5000 mg/kg (Rabbit)	17.2 mg/L (Rat) (4 h) (Vapour)
TOLUENE	> 5000 mg/kg (Rat)	> 5000 mg/kg (Rabbit)	> 20 mg/L (Rat) (4 h) (Vapour)

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée	Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque une irritation cutanée.
-------------------------------------	--

REACTION PRODUCT: BISPHENOL-A-(EPICHLORHYDRIN) EPOXY RESIN (NUMBER AVERAGE MOLECULAR WEIGHT 700-1100) (25068-38-6)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
		Cutané(e)			Provoque une irritation cutanée

XYLENE (1330-20-7)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
		Cutané(e)			Provoque une irritation cutanée

TOLUENE (108-88-3)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
		Cutané(e)			Provoque une irritation cutanée

Lésions oculaires graves/irritation Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque une sévère

oculaire

irritation des yeux.

REACTION PRODUCT: BISPHENOL-A-(EPICHLORHYDRIN) EPOXY RESIN (NUMBER AVERAGE MOLECULAR WEIGHT 700-1100) (25068-38-6)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
		œil			Provoque une sévère irritation des yeux

XYLENE (1330-20-7)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
		œil			Provoque une sévère irritation des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

REACTION PRODUCT: BISPHENOL-A-(EPICHLORHYDRIN) EPOXY RESIN (NUMBER AVERAGE MOLECULAR WEIGHT 700-1100) (25068-38-6)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
		Cutané(e)	Peut provoquer une réaction allergique cutanée

TOLUENE (108-88-3)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
	Cobaye	Cutané(e)	N'est pas un sensibilisant cutané

Mutagénicité sur les cellules germinales

Aucune information disponible.

Informations sur les composants

XYLENE (1330-20-7)

Méthode	Espèce	Résultats
	in vitro	Négatif
		Négatif Ne présente pas d'effet mutagène dans les expériences sur l'animal

ETHYLBENZENE (100-41-4)

Méthode	Espèce	Résultats
	in vitro	Négatif
	in vivo	Négatif

TOLUENE (108-88-3)

Méthode	Espèce	Résultats
	in vivo	Non mutagène
	in vitro	Non mutagène

Cancérogénicité

Aucune information disponible.

Informations sur les composants

XYLENE (1330-20-7)

Méthode	Espèce	Résultats
---------	--------	-----------

		N'a pas provoqué de cancer chez les animaux de laboratoire.
--	--	---

TOLUENE (108-88-3)

Méthode	Espèce	Résultats
	Souris	Certaines données positives existent, mais elles ne sont pas suffisantes pour une classification
	Rat	Certaines données positives existent, mais elles ne sont pas suffisantes pour une classification

Toxicité pour la reproduction Aucune information disponible.

Le tableau ci-après indique les composants présents à une teneur supérieure à la valeur seuil et considérés comme pertinents qui sont répertoriés comme toxiques pour la reproduction.

Nom chimique	Union européenne
TOLUENE	Repr. 2

XYLENE (1330-20-7)

Méthode	Espèce	Résultats
		Dans les études animales, n'a pas interféré avec la reproduction

ETHYLBENZENE (100-41-4)

Méthode	Espèce	Résultats
		Non classé

TOLUENE (108-88-3)

Méthode	Espèce	Résultats
		Susceptible de nuire au fœtus.

STOT - exposition unique Aucune information disponible.

XYLENE (1330-20-7)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
		Inhalation			Peut irriter les voies respiratoires

TOLUENE (108-88-3)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
		Inhalation			Peut provoquer somnolence ou vertiges

STOT - exposition répétée Aucune information disponible.

ETHYLBENZENE (100-41-4)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

					Chez les animaux, des effets ont été rapportés sur les organes suivants : Organes auditifs Rein Foie Poumons Bien qu'une première étude par inhalation d'éthylbenzène ait signalé un effet indésirable sur les testicules, des études récentes plus complètes n'ont pas montré cet effet.
--	--	--	--	--	--

TOLUENE (108-88-3)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée Chez les animaux, des effets ont été rapportés sur les organes suivants : Système nerveux central Une exposition excessive peut provoquer des signes et symptômes neurologiques. Le toluène a provoqué une perte auditive chez les animaux de laboratoire lors d'une exposition à des concentrations élevées. Une mauvaise utilisation intentionnelle par inhalation délibérée de toluène peut provoquer des lésions du système nerveux, une perte auditive, des effets sur le foie et les reins, voire la mort.

Danger par aspiration

Aucune information disponible.

11.2. Informations sur d'autres dangers**11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes**

Propriétés perturbatrices

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

endocriniennes

11.2.2. Autres informations**Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité****Écotoxicité**

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

XYLENE (1330-20-7)

Méthode	Espèce	Type de résultat final	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 203 : Poisson, essai de toxicité aiguë ou équivalent.	Poisson	CL50	2.6 mg/L	96 heures	Toxique pour les organismes aquatiques
OCDE, essai n° 210 : Poisson, essai de toxicité aux premiers stades de la vie	Poisson	NOEC	0.714 mg/L	35 jours	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
EPA 600/4-91-003	Crustacés	NOEC	0.96 mg/L	7 jours	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

ETHYLBENZENE (100-41-4)

Méthode	Espèce	Type de résultat final	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 203 : Poisson, essai de toxicité aiguë ou équivalent.	Poisson	CL50	4.2 mg/L	96 heures	Toxique pour les organismes aquatiques
OCDE, essai n° 201 : Algues d'eau douce et cyanobactéries, essai d'inhibition de la croissance ou équivalent.	Algues	CE50	3.6 - 4.6 mg/L	72 heures	Toxique pour les organismes aquatiques
	Crustacés	NOEC	< 1 mg/L	7 jours	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

TOLUENE (108-88-3)

Méthode	Espèce	Type de résultat final	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
	Poisson	CL50	5.5 mg/L	96 heures	Toxique pour les organismes aquatiques
EPA 600/4-91-003	Crustacés	CE50	3.78 mg/L	48 heures	Toxique pour les organismes aquatiques
	Poisson	NOEC	> 1 mg/L	40 jours	Non classé
EPA 600/4-91-003	Crustacés	NOEC	0.74 mg/L	7 jours	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

OCDE, essai n° 201 : Algues d'eau douce et cyanobactéries, essai d'inhibition de la croissance ou équivalent.	Algues	NOEC	> 1 mg/L	72 heures	long terme Non classé
--	--------	------	----------	-----------	--------------------------

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

XYLENE (1330-20-7)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
OCDE, essai n° 301F : Biodégradabilité facile : Essai de respirométrie manométrique (TG 301 F) ou équivalent.	28 jours	90 - 98% Biodégradation	Facilement biodégradable

ETHYLBENZENE (100-41-4)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
OCDE, essai n° 301E : Biodégradabilité facile : Essai de « screening » modifié de l'OCDE (TG 301 E) ou équivalent.	6 jours	100% Biodégradation	Facilement biodégradable

TOLUENE (108-88-3)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
	5 jours	81% Biodégradation	Facilement biodégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Aucune information disponible.

Informations sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage
XYLENE	3.155
ETHYLBENZENE	3.15
TOLUENE	2.73

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
REACTION PRODUCT: BISPHENOL-A-(EPICHLORHYDRIN) EPOXY RESIN (NUMBER AVERAGE MOLECULAR WEIGHT 700-1100)	La substance n'est pas PBT/vPvB
XYLENE	La substance n'est pas PBT/vPvB
ETHYLBENZENE	La substance n'est pas PBT/vPvB
TOLUENE	La substance n'est pas PBT/vPvB

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Déchets de résidus/produits inutilisés	Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales. Les déchets sont classifiés comme des déchets dangereux. Éliminer dans une décharge autorisée conformément aux réglementations locales d'élimination des déchets.
Emballages contaminés	Les récipients vides présentent un danger d'incendie et d'explosion. Ne pas découper, percer ou souder les récipients.
Codes de déchets/désignations de déchets selon EWC	Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**IATA**

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	UN1866
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	RÉSINE EN SOLUTION
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	3
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Dangers pour l'environnement	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	A3
Code ERG	3L

IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	UN1866
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	RÉSINE EN SOLUTION
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	3
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Dangers pour l'environnement	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	223, 955
N° d'urgence	F-E, S-E
14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI	Aucune information disponible

RID

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	UN1866
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	RÉSINE EN SOLUTION
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	3
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Dangers pour l'environnement	Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)
Code de classification F1

ADR

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification UN1866
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU RÉSINE EN SOLUTION
14.3 Classe(s) de danger pour le transport 3
14.4 Groupe d'emballage III
14.5 Dangers pour l'environnement Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Dispositions spéciales Aucun(e)
Code de classification F1
Code de restriction en tunnel (D/E)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Réglementations nationales****France****Maladies professionnelles (R-463-3, France)**

Nom chimique	Numéro RG, France
XYLENE 1330-20-7	RG 4bis, RG 84
ETHYLBENZENE 100-41-4	RG 84
TOLUENE 108-88-3	RG 4bis, RG 84

Décret n° 2021-1558 du 02/12/21 modifiant la nomenclature des installations classées 4331 pour la protection de l'environnement

Allemagne

Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK) Indéterminé(e)(s)

Pays-Bas

Nom chimique	Pays-Bas - Liste des Cancérogènes	Pays-Bas - Liste des Mutagènes	Pays-Bas - Liste des Substances Toxiques pour la Reproduction
XYLENE	-	-	Development Category 2
TOLUENE	-	-	Development Category 2

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).
Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV).

Product restricted per REACH Annex XVII: 3.

Nom chimique	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII	Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV
REACTION PRODUCT: BISPHENOL-A-(EPICHLORHYDRIN) EPOXY RESIN (NUMBER AVERAGE MOLECULAR WEIGHT 700-1100) - 25068-38-6	75.	-
XYLENE - 1330-20-7	75.	-
TOLUENE - 108-88-3	48. 75.	-

Polluants organiques persistants

non applicable

Catégorie de substance dangereuse selon la directive Seveso (2012/18/UE)

P5c - LIQUIDES INFLAMMABLES

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

non applicable

Inventaires internationaux

TSCA

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

DSL/NDL

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

EINECS/ELINCS

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

ENCS

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

IECSC

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

KECI

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

PICCS

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

AIIC

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

NZIoC

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

Légende :

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

DSL/NDL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels

NZIoC - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Aucune information disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables
 H226 - Liquide et vapeurs inflammables
 H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
 H312 - Nocif par contact cutané
 H315 - Provoque une irritation cutanée
 H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
 H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
 H332 - Nocif par inhalation
 H335 - Peut irriter les voies respiratoires
 H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges
 H361d - Susceptible de nuire au fœtus
 H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
 H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Légende

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

Légende RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme)
Plafond	Valeur limite maximale	*	Désignation « Peau »
+	Sensibilisants		

Remarque sur la révision [Sections de la FDS mises à jour 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 15 16](#)

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)
 Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)
 Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)
 Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_CER)
 Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_API)
 Agence de protection de l'environnement des États-Unis
 Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)
 FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)
 EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV
 Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)
 Base de données sur les substances dangereuses
 International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)
Schéma National Australien de Notification et d'Evaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)
NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)
National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)
National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)
Programme national de toxicologie, États-Unis (NTP)
CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)
Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité
Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV
Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation
Organisation mondiale de la santé

Préparée par N Bajaj
Préparée par

Remplace la date 30-août-2022

Date de révision 24-avr.-2026

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité